

LES ANDELYS ENCHERES SAS
Maître Philippe THONIER
9 rue Pierre Corneille
27700 LES ANDELYS
Tel : 02 32 54 67 07
Email : lesandelys-encheres@orange.fr
N° TVA intracommunautaire : FR 19 889 085 965
Déclaration 158-2020

FRAIS DE VENTE VOLONTAIRE

Le paiement sera fait au comptant et la vente sera conduite en euros.
Les acquéreurs paieront en sus du prix d'adjudication des frais s'élevant à 25 % TTC.
En cas d'enchères portées sur une plateforme live les frais suivants s'ajouteront aux frais de vente : 1.5% HT sur Drouotlive, 3% HT sur Interenchereslive, 3% HT sur Invaluable.

Pour les ventes online, les frais sont de 25 % TTC : ils incluent les frais de Drouotonline.

GARANTIES

Conformément à la loi, les indications et attributions mentionnées dans le descriptif des œuvres ont été établies avec les connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente.

Les reproductions des œuvres dans le catalogue sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons demeure néanmoins possible. Les dimensions des reproductions sont données à titre indicatif et l'état des cadres n'est pas garanti.

Les éventuelles modifications seront annoncées verbalement pendant la vente et notées sur le procès-verbal. Les indications données par LES ANDELYS ENCHERES SAS sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot sont communiquées pour permettre à l'acquéreur potentiel une inspection facilitée mais restent néanmoins soumises à son appréciation personnelle. L'absence d'une telle indication n'implique pas que le bien ne soit affecté par aucun défaut ou réparation. Les rentoilages (même non mentionnés au catalogue ou oralement) sont considérés comme des mesures conservatoires ; ils ne peuvent en conséquence être invoqués comme motif de dépréciation ou d'annulation de la vente.

Les rapports de conditions demandés à LES ANDELYS ENCHERES SAS et à l'expert avant la vente sont donnés à titre indicatif.

Quand le descriptif d'un lot est suivi d'une estimation (en euros), celle-ci est donnée à titre indicatif.

Concernant l'horlogerie, l'état de fonctionnement n'est pas garanti. Il est également possible que certaines pièces aient été changées suite à des réparations et révisions.

ENCHERES

Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire du lot et pourra se voir demander sa pièce d'identité ainsi que ses références bancaires. L'ordre du catalogue pourra

être modifié.

LES ANDELYS ENCHERES SAS se réserve la possibilité d'interdire l'accès à la salle de vente de tout personne pour juste motif. Tout enchérisseur se doit d'agir pour lui-même sauf dénonciation préalable de la qualité de mandataire pour le compte d'un tiers. En portant une enchère sur un lot, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d'adjudication de ce lot augmenté de la commission d'adjudication et de tous droits ou taxes exigibles.

Dans l'hypothèse où deux personnes porteraient une enchère simultanée et identique (aussi nommée « double enchère ») par la voix, le geste ou par téléphone et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », le commissaire-priseur pourra immédiatement reprendre et poursuivre les enchères du lot.

Le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire. Le coup du marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « Adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur. La vente d'un lot n'emporte pas cession des droits de reproduction ou de représentation dont il constitue le cas échéant le support matériel.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets sera différée jusqu'à l'encaissement.

A l'issue de la vente, et après règlement, un bordereau d'adjudication est remis à l'acheteur, il tient lieu de facture et de certificat d'achat. Le paiement est effectué au comptant, c'est-à-dire en une seule fois, immédiatement après l'achat.

La vente aux enchères étant exclue nommément par la loi de la législation relative aux ventes à distance, et cela, même si l'achat a été effectué par le client sans être physiquement présent en salle lors de la vente (cas des ordres d'achat, enchères téléphoniques ou enchères live), l'acquéreur ne peut en aucune manière rétracter son achat.

ORDRES d'ACHAT et ENCHERES par TELEPHONE

Le mode normal pour enchérir consiste à être physiquement présent à la vente. Un enchérisseur ne pouvant assister à la vente pourra remplir notre formulaire d'ordre d'achat (disponible sur notre site internet, en salle et à la fin des catalogues). Les enchères seront portées par LES ANDELYS ENCHERES SAS pour le compte du donneur d'ordre, en toute confidentialité, sans dépasser le montant maximum indiqué sur l'ordre d'achat (hors commission et taxes).
LES ANDELYS ENCHERES SAS n'engage pas sa responsabilité en cas d'omission de cet ordre d'achat.

LES ANDELYS ENCHERES SAS accepte également de recevoir des enchères par téléphone. Ces enchères peuvent être accordées gracieusement et ne constituent pas un droit. Les demandes d'enchères téléphoniques pourront être accordées LES ANDELYS ENCHERES SAS pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 100

euros.

Notre responsabilité ne pourra être engagée en cas d'erreur éventuelle, de mauvaise liaison téléphonique ou d'omission.

Les ordres d'achat ou demandes d'enchères téléphoniques devront être communiqués au plus tard la veille de la vente, accompagnés des références bancaires et d'une copie de la pièce d'identité du donneur d'ordre.

Lorsque deux ordres d'achat sont identiques, la priorité revient au premier ordre reçu.

ENCHERES PAR VOIE ELECTRONIQUE

LES ANDELYS ENCHERES SAS ne saurait être tenue pour responsable de l'interruption d'un service Live en cours de vente ou de tout autre dysfonctionnement de nature à empêcher un acheteur d'enchérir via une plateforme technique offrant le service Live. L'interruption d'un service d'enchères Live en cours de vente ne justifie pas nécessairement l'arrêt de la vente aux enchères par le commissaire-priseur.

RECLAMATION

L'exposition préalable permettant aux acquéreurs de se renseigner, et de se rendre compte de l'état du lot mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

PAIEMENT

Le règlement peut se faire :

- en espèces : jusqu'à 1.000 € pour les ressortissants français et les professionnels ; jusqu'à 15.000 € pour les ressortissants étrangers agissant en dehors de leur profession, sur justification de leur domicile fiscal hors de France.
- carte bancaire ;
- virement.

L'Etude n'accepte les chèques.

En cas d'adjudication via la plate-forme Interencheres, l'adjudicataire autorise l'Etude à prélever le montant exact dû, sans que celui-ci puisse excéder la somme de 500 €. Au cas où le montant total dû excède 500 €, l'adjudicataire sera invité à régler le complément par lui-même en ligne sur le site de l'Etude par virement ou par carte bancaire si celle-ci est assortie du système 3 D Secure.

En cas d'adjudication via la plate-forme Drouotlive ou Drouotonline, l'adjudicataire autorise l'Etude à prélever le montant dû sur le dépôt de garantie qui lui a été demandé afin d'être admis à enchérir. Au cas où le montant total dû excède celui du dépôt de garantie, l'adjudicataire sera pareillement invité à régler le complément en ligne sur le site de l'Etude.

DÉFAUT DE PAIEMENT

En vertu de la loi, à défaut de paiement par l'adjudicataire et après mise en demeure (lettre avec accusé de réception) restée infructueuse, le bien pourra être remis en

vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères (anciennement dénommé « folle enchère »).

Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit. L'application de cette clause ne fait pas obstacle au paiement par l'adjudicataire défaillant de dommages-intérêts.

En cas de réitération des enchères, LES ANDELYS ENCHERES pourra réclamer à l'adjudicataire défaillant le remboursement des coûts générés par cette deuxième enchère, ainsi que le versement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le nouveau prix d'adjudication si ce dernier est inférieur. En cas de refus de la part de l'adjudicataire, la demande sera portée devant les tribunaux.

THONIER ENCHERES SAS se réserve le droit d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat, ainsi que de signaler son comportement auprès des plateformes qui auraient recueilli l'enchère non honorée, avec faculté pour celles-ci de l'exclure.

DELIVRANCE- ENLEVEMENT - EXPEDITION DES LOTS

Le lot ne sera délivré à l'acheteur qu'après paiement complet de son achat.

LES ANDELYS ENCHERES décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait subir dès l'adjudication prononcée.

L'Etude est fermée les lundis suivant les ventes de week-end. Dans ce cas, le retrait du lot peut se faire sur place à l'Etude à partir du mardi.

L'Etude ne prend pas en charge l'expédition des lots, et sa responsabilité ne peut en aucune manière être engagée lors de ces opérations.

Il appartiendra à l'acquéreur, après règlement de son achat, de contacter la société Mail Boxes*, partenaire de l'Etude, ou la société de messagerie ou de transport de son choix, qui se chargera du colisage, de l'emballage et de l'envoi, après acceptation du devis par le client. Dès lors que le lot aura été remis en bon état au transporteur, l'Etude ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte ou de dégradation survenues ultérieurement, et il appartiendra à l'acquéreur, le cas échéant, de faire valoir ses droits auprès du transporteur uniquement. Dans la mesure où la réception d'un lot sans émettre de réserve au moment de la remise en main propre de ce dernier vaut acceptation, les sociétés de transport n'acceptent pas les réclamations émises ultérieurement : il est donc important que les colis soient ouverts devant le prestataire afin que celui-ci reconnaisse les éventuels dommages.

Si, à titre exceptionnel, l'Etude accepte de réaliser de petits envois, ceux-ci seront effectués pareillement aux risques et périls de l'acquéreur, qui ne pourra en aucun cas mettre en cause la responsabilité de l'Etude. Une décharge écrite sera demandée à l'acquéreur.

**Mail Boxes : 8 r Ph. De Dreux – 60000 Beauvais. Mail : mbe007@mbefrance.fr – T : 03.44.22.42.84*

Pour l'enlèvement d'un lot plus volumineux (mobilier,...), l'étude pourra communiquer à l'acquéreur les coordonnées de transporteurs.

MAGASINAGE

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leur lot dans les meilleurs délais. Tout lot non retiré dans les 30 jours suivant la vente fera l'objet de frais de magasinage, **à raison de 2 € par jour et par objet.**

Passé un délai de 3 mois, l'OVV pourra saisir la juridiction compétente pour se faire autoriser :

- Soit à placer les adjudications non retirées auprès d'un séquestre tiers dont les frais afférents tant au transport qu'au stockage seront aux frais de l'acquéreur,
- - Soit à les vendre aux enchères publiques en paiement des frais de gardiennage, l'éventuel reliquat du prix étant reversé à l'acquéreur défaillant.